

Affiché le

ID: 066-246600449-20190605-67_19_CONV_PAR-DE



67/2019

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**Nombre de membres présents : **29**

Nombre de votants: 34

Date de convocation: 28/05/2019

OBJET: SEMAINE PARENTALITE 2019:
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX
AVEC COMMUNES TROUILLAS, SAINT JEAN
LASSEILLE, THUIR

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

L'an **Deux Mille DIX-NEUF** le 5 JUIN, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA, LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) - TOURNE (Llauro) - MAURAN (Montauriol) – VILA (Oms) - BELLEGARDE (Passa) - PUIG (Sainte Colombe) - XANCHO (Saint Jean Lasseille) - FERRER (Terrats) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, VOISIN, FERRER, RAYNAL, RUIZ, MON, BERNADAC, BOURRAT, BATALLER-SICRE (Thuir) – LESNE (Tordères) – AMOUROUX (Tresserre) - PERALBA (Villemolaque).

Procurations:

R.LEMORT (Thuir) à N.MON
R.PEREZ (Thuir) à JM.LAVAIL
R.ATTARD (Trouillas) à A.PUIG
J. ALBERT (Trouillas) à H.LLOBET
G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA
Absents:
JL.PUJOL , N.CRUCQ (Fourques)
P.MAURY (Thuir)
B.COUSSOLLE (Trouillas)

Madame Maya LESNE est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil est approuvé à l'unanimité.

Affiché le

ID: 066-246600449-20190605-67_19_CONV_PAR-DE

67/2019

né OLIVE

SEMAINE DE LA PARENTALITE : CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AVEC LES COMMUNES DE SAINT JEAN LASSEILLE, TROUILLAS ET THUIR :

- VU les statuts de la communauté et notamment sa compétence petite enfance,
- VU le recueil d'intérêt communautaire de la Communauté,
- VU l'art. L.2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) complété de la loi n°2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit et son article 18 sur les exceptions au principe de non-gratuité de l'occupation ou l'utilisation du domaine public.

Le Président RAPPELLE à l'Assemblée l'opération « Semaine des Parents», dont les programmations sont organisées chaque année depuis 2015 sur plusieurs communes membres.

Il **PRECISE** Que cette manifestation connait un franc succès auprès des particuliers comme des professionnels de l'enfance et petite enfance,

Pour l'édition 2019 de cette manifestation,

Il **CONVIENT** de conventionner avec les communes concernées pour l'utilisation ponctuelle des salles et lieux des manifestations associées à l'opération,

PRECISANT que sont concernées les communes de SAINT JEAN LASSEILLE, TROUILLAS et THUIR selon la programmation suivante :

- 14 Juin 2019 à partir de 18H jusqu'à 23H : SAINT JEAN LASSEILLE Pl.République, Salle Cazeilles
- 18 Juin 2019 à partir de 18H jusqu'à 23H : TROUILLAS Rue des Jardins, Salle Canterrane
- 6 Juillet 2019 THUIR Halle des Sports (extérieur) avec repli à l'intérieur si mauvais temps: de 8h00 à 14h.

Il **PROPOSE** au Conseil de conventionner avec les communes précitées sur la base d'une mise à disposition des locaux des salles, à titre gratuit selon le calendrier détaillé dans le projet de convention joint à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire
Ouï l'exposé de son Président
Après en avoir valablement délibéré
A l'unanimité des membres présents ou représentés

<u>AUTORISE</u> le Président à signer les conventions de mise à disposition des locaux à intervenir avec les communes de SAINT JEAN LASSEILLE, TROUILLAS et THUIR, selon le projet annexé à la présente délibération.

<u>DIT</u> qu'il communiquera la présente décision aux conseils municipaux concernés pour délibérer à leur tour sur le projet de convention.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus